

C4 -PROJET FULH Département : «Auto-réhabilitation accompagnée»

(Fonds Unique Logement et Habitat)

I - CHRONOLOGIE DE L'ACTION

En application depuis le 28 novembre 2007

A – Mission :

Etude des situations des familles en position de locataires des logements de DAH :

a) Répondre aux problèmes posés dans le cadre d'une demande de changement de logement avec des besoins de remise en état :

- demande de logement plus grand ou plus petit (augmentation de la famille ou diminution),
- demande de changement de type de logement (passage d'un appartement en maison),
- mutation professionnelle,

b) Répondre aux problèmes posés dans le cadre des besoins en réfection du logement du locataire prenant. (nouvelle ouverture de DAH qui fournit les papiers peints et peintures nécessaires à l'embellissement du logement).

B - Mutualisation des services :

- Département : Direction des Politiques Territoriales - Service Habitat et Territoires,
- UDAF : Union Départementale Associations Familiales de la Drôme,
- Communes : Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme,
- Etablissements ou services publics : CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), CMS (Centre Médico Social),
- Organismes logements : DAH (Drôme Aménagement Habitat),.
- Association : « Les Besoins de la Vie Courante ».

L'association travaille en partenariat avec Drôme Aménagement Habitat. A l'origine, les ménages sont repérés par les travailleurs sociaux ou par DAH au vu des difficultés pour les familles modestes d'accéder à une mutation quand leurs logements actuels sont dégradés et nécessitent des réparations. Une visite conseil de DAH détermine le montant des travaux de remise en état. A partir de là, l'association identifie les travaux réalisables par la famille elle-même et l'accompagne dans cette démarche en apportant une aide à la formation et le matériel nécessaire. A chaque fois, il est nécessaire que la famille mobilise certains de ses membres, voire des amis ou voisins : l'entraide étant un principe toujours recherché.

Dans le cadre des locataires prenant, la démarche est similaire dans le principe de l'action FULH mais c'est DAH qui prend en charge les fournitures nécessaires à la réfection du logement.

C – Action et assistance de l'association « Les Besoins de la Vie Courante » :

- Une réunion se tient chez les familles avec les divers services intégrés dans l'action FULH,
- Une visite a lieu auprès de chacune des familles pour l'établissement de l'état de besoins afin de cerner les travaux et de dresser la liste des fournitures en partant du bilan effectué lors de la visite conseil de DAH.
- Un apprentissage ou un complément d'apprentissage est apporté au personnel d'intervention vis à vis des travaux de réfection programmés,
- Les familles sont accompagnées et guidées dans l'achat des fournitures,
- Un prêt de matériel d'outillage d'intervention est accordé pour toute la durée des travaux,
- Des contacts téléphoniques sont pris pour le suivi des travaux afin de connaître les difficultés rencontrées,

- Une dernière visite est effectuée auprès de chaque famille pour apprécier la réfection de leur logement et récupérer le matériel qui avait été mis à leur disposition.

Nota : Dans le cadre de l'action, l'association se limite à l'apport des connaissances nécessaires pour répondre à l'état de besoins et à la mise en route des travaux de réfection ; tous les travaux programmés sont réalisés par le personnel engagé dans la main d'œuvre (membres de la famille, amis ou voisin).

II - PRÉSENTATION DE L'ACTION:

Intitulé de l'action : AUTO-REHABILITATION ACCOMPAGNEE

Identification des besoins - origine de l'action :

Repérage des assistantes sociales et de Drôme Aménagement Habitat (DAH) de familles bloquées au niveau des demandes de mutations par l'état de leurs logements :

face aux devis élaborés lors des états des lieux : situations financières des familles très limitées et manque de savoir faire pour engager elles-mêmes les interventions de réfection.

Objectif global de l'action :

L'action présentée par l'association "Les Besoins de la Vie Courante" concernant le logement a plusieurs objectifs :

- appropriation du logement, nettoyage,
- réduction des dépenses budgétaires dans le cadre des interventions,
- amélioration de l'image de soi par l'auto-réhabilitation de son logement (revalorisation, confiance en soi, estimation de soi, découvrir un savoir faire, révéler l'esprit d'initiative),
- établir le lien social, l'entraide en mutualisant les compétences des personnes en situation de location confrontées aux mêmes difficultés,
- mobilisation et apprentissage de techniques simples de bricolage et de dépannage

Objectifs intermédiaires :

Meilleure gestion des besoins de la vie courante, augmenter le savoir faire, découvrir de nouvelles valeurs intrinsèques, susciter et développer l'esprit d'initiative, augmenter l'autonomie.

Esprit d'initiative:

S'intéresser, s'ouvrir à la réflexion, rechercher des solutions , oser s'engager dans l'intervention:

- permet de découvrir ses nouvelles capacités et facultés d'action (innovation, création),
- permet de réaliser un objectif que l'on pensait ne pas pouvoir atteindre par ses propres moyens,
- permet de faire naître l'esprit d'initiative,
- permet d'évoluer dans l'autonomie.

Nota : initialement, les conventions étaient programmées pour X familles :

Rappel : le projet de convention est établi au départ sur des bases théoriques : les éléments se révèlent au fur et à mesure des demandes d'intervention formulées par les familles auprès des CMS ou du bailleur DAH à savoir

- les distances des logements vis à vis du siège de l'association (soit DIE, CREST, PUY ST MARTIN, LIVRON, LORRIOL) définissant les frais de déplacements BVC, des moyens de mobilité des familles (absence de véhicule),

- de leurs situations sociales (parfois très complexes et très difficiles), problème de santé et/ou d' handicap physique...),
- et de la main d'oeuvre qu'elles mettent ou pas à disposition pour la réalisation des travaux : si besoin de l'intervention de la Sauvegarde de l'enfance CREST/AOUSTE ou de la Prévention spécialisée secteurs de LIVRON ou de LORIOLE/

Dans le cadre de la convention 2018 :

- Par rapport aux années précédentes, l'association BVC a constaté une évolution concernant les situations des familles de plus en plus complexes et très difficiles : situation familiale, situation financière, problème de santé et/ou d' handicap physique.

Dans le cadre de la main d'oeuvre que les familles mettent ou pas à disposition pour la réalisation des travaux : s'il y a besoin de l'intervention de la Sauvegarde de l'enfance CREST/AOUSTE ou de la Prévention spécialisée secteurs de LIVRON ou de LORIOLE, de la participation aux travaux de BVC !.

Il faut également considérer le problème de mobilité, l'éloignement géographique vis à vis du siège de l'association...

- Pour cette année, nous présentons une demande de projet différente, plus basée sur le qualitatif que sur le quantitatif, avec un quota d'heures disponible pour les demandes d'interventions des familles auprès des CMS ou du bailleur.

L'objectif principal de l'action FULH est surtout de privilégier le qualitatif plutôt que le quantitatif.

Dorénavant, le nombre d'interventions sera fonction d'un quota d'heures disponible attribué par le Département.

D – Résultats de l'action :

Suite à l'application de ce projet, nous pouvons à nouveau souligner l'impact de cette action non seulement dans le fait qu'elle contribue largement à répondre aux problèmes posés dans le cadre d'une obligation de réfection d'un logement, mais également dans ce qu'elle apporte aux membres de la famille :

- un abaissement du coût de la réfection,
- une unité et une satisfaction familiale d'avoir participé à l'embellissement du logement et d'avoir contribué à l'allègement du coût financier,
- le développement des relations familiales,
- le coup de main, entraide : développement des relations de voisinage,
- une dynamisation et une valorisation individuelle retrouvée pour les membres sans emploi,
- le respect des engagements pris dans l'action malgré les difficultés rencontrées : de santé, professionnelles et/ou familiales.

E – Réflexion vis à vis de l'entreprise artisanale :

L'association ne souhaite nullement faire de l'ombre à l'entreprise artisanale, mais lorsque les dispositions financières des familles ne permettent pas de la solliciter, il est impératif de mettre en action des solutions de déblocage de leurs situations : le projet FULH 2012 s'inscrit à nouveau parmi les réponses à trouver.

F – EXPOSER LE CONTENU DE L’ACTION à financer (type d’action : Atelier de Recherche Logement, ASLL, ASLL sous-location, Action Budgétaire, Agence Immobilière Sociale, Accueil Rapide des Ménages, etc.) et **EXPLIQUER LES OBJECTIFS** visés par la mise en œuvre étape par étape.

Énoncé du contenu par étape *	Énoncé des objectifs visés
Interventions de ... heures Les besoins de la vie courante qui concernent le logement:	OBJECTIF: Les besoins de la vie courante qui concernent le logement: Personnaliser son logement c'est bien sur le décorer suivant ses goûts, mais c'est aussi le ranger, l'entretenir et le sécuriser. Un ensemble de secteurs y sont rassemblés offrant ainsi la possibilité de s'exercer dans le cadre des interventions possibles de réaliser soi-même et d'acquérir de la connaissance, de la dextérité manuelle et le savoir faire tout en palliant les difficultés rencontrées.
Dans le cadre de la réfection d'un logement: (Etat de besoins en corrélation avec les éléments du logement sous la responsabilité du locataire; liste des réfections à mener en fonction de l'état des lieux effectué:par le propriétaire:ici: – Drôme Aménagement Habitat (DAH),	1)Réfection des murs: rebouchage des trous, ponçage, peinture ou tapisserie, 2) Réfection des plafonds: enduit, peinture, 3)Réfection électricité: prises (électriques, TV, téléphone) appliques, interrupteurs, changement des ampoules et supports, fusibles, 4) Aérateurs: nettoyage, 5) Réfection plomberie: siphons lavabos, éviers, baignoire, dessus cuvette WC, détartrage cuvette WC, 6) Serrurerie: entretien, réfection, 7) Portes, fenêtres: entretien, peinture, 8) Vitrerie: changement d'une vitre, 9) Flexible gaz: validité, 10) Evier et meuble cuisine sous évier.
* Définir les étapes de l’action qui permettent de valider la progression des acquis des personnes inscrites dans l’action: attestation de l'apprentissage dispensé: remise aux familles, par l'association BVC, d'un document de validation de l'action précisant la liste des points ayant fait l'objet de l'intervention.	

G- Contenu de l'action (suite) :

<u>Outils</u>	Pédagogie appliquée
1) - Aides pédagogiques: L'apprentissage comporte un maximum d'aides pédagogiques afin d'apporter le plus possible de compréhension à l'action traitée.	<u>Méthode active:</u> en mutualisant les connaissances acquises des familles complétées par l'apprentissage dispensé durant l'action. Ouverture du dialogue dans le cadre des expériences personnelles, professionnelles vécues par les familles.
2) - Outillage : Compte tenu que le programme de l'action comporte des interventions pratiques, les familles disposent de l'outillage adapté à celles-ci.	<u>Remarque:</u> Les matières, accessoires et matériaux destinés aux diverses réfections du logement ainsi que les tenues de travail sont à la charge des familles. Le dépassement des besoins en matières, accessoires et matériaux initialement définis par le devis de fournitures sera complété par l'association. L'outillage d'intervention sera fourni en prêt par l'association pour toute la durée des travaux.
3) - Validation de l'action: L'action est validée par une attestation de l'association présentant la liste des points ayant fait l'objet de l'action.	

III - EVALUATION DE L'ACTION :

A - Les critères d'évaluation sont présentés dans les fiches bilan.

Les fiches bilan sont consultables dans le guide des actions logement, disponible sur le site de la Drôme, (se repérer, santé solidarité, espaces professionnels).

Pour une action différente de celles définies dans le guide, proposer des critères spécifiques.

1) – Le Repérage des familles bloquées au niveau des demandes de mutations par l'état de leurs logements s'effectue par les assistantes sociales (services CMS , UDAF), Drôme Aménagement Habitat (DAH)..

Nota:

Familles en difficulté face aux devis élaborés lors des états des lieux : situations financières très limitées et manque de savoir faire pour engager elles-mêmes les interventions de réfection.

2) - L'action «Auto-réhabilitation accompagnée » s'est ouverte également à certaines familles entrant en location : la démarche de repérage des familles concernées est similaire à celle de l'alinéa 1.

Mutualisation des services :

- Département : Direction des Politiques Territoriales - Service Habitat et Territoires,
- UDAF : Union Départementale Associations Familiales de la Drôme,
- Communes : Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme,
- établissements ou services publics : CCAS(Centre Communal d' Action Sociale), CMS (Centre Médico Social),
- Organismes logements : DAH (Drôme Aménagement Habitat),
- Association : « Les Besoins de la Vie Courante »,
- Service de Prévention Spécialisée secteur de LIVRON et secteur de LORIOL,
- Sauvegarde de l'Enfance secteur de CREST / AOUSTE,
- L'association BVC travaille en partenariat avec Drôme Aménagement Habitat. Une visite conseil de DAH détermine le montant des travaux de remise en état. A partir de là, l'association identifie les travaux réalisables par la famille elle-même et l'accompagne dans cette démarche en apportant une aide à la formation et le matériel nécessaire. A chaque fois, il est nécessaire que la famille mobilise certains de ses membres, voire des amis ou voisins : l'entraide étant un principe toujours recherché.

Dans le cadre des locataires prenant, la démarche est similaire dans le principe de l'action FULH mais c'est DAH qui prend en charge les fournitures nécessaires à la réfection du logement.

B – Relation bailleur / locataires :

Compte tenu des obligations à la fois du bailleur (DAH), et celles des locataires, la référence de l'action au niveau des états de besoins en réfection est basée sur les données des états des lieux tant dans le cadre du locataire quittant son logement que celui du locataire entrant.

Nota:

Le critère « durée de location » est important pour définir le degré de vétusté et par conséquent ce qui sera à la charge du bailleur et à celle du locataire.

L'expérience dans l'action «Auto-réhabilitation accompagnée» a montré un élargissement dans la relation bailleur / locataire ; en plus de ses obligations, le bailleur participe à l'obtention des fournitures dont le locataire (à la fois quittant ou entrant) aura besoin pour ses travaux de réfection.

C - Appropriation du logement :

Personnaliser son logement c'est bien sur le décorer suivant ses goûts, mais c'est aussi le ranger, l'entretenir et le sécuriser.

Amélioration de l'image de soi par l'embellissement de son logement (revalorisation, confiance en soi, estimation de soi, découvrir un savoir faire, révéler l'esprit d'initiative).

Réduire au maximum les dépenses budgétaires familiales dans le cadre des interventions touchant le domaine de l'habitation.

D – Re-mobilisation , établir le lien social :

La mobilisation soit dans l'entraide familiale que celle obtenue auprès des amis, des voisins, des personnes en situation de location confrontées aux mêmes difficultés, apporte un renouveau dans les relations voir même les fortifie et en élargit le champ.

Apprentissage de techniques simples de bricolage et de dépannage.

E - Insertion :

Sur les secteurs de CREST, de LIVRON et de LORIOL, pour certaines familles qui ne disposent aucunement de main d'œuvre pour la réfection de leurs logements, **la Sauvegarde de l' Enfance de la Drôme, Service de Prévention Spécialisée de L' Enfance secteur de LIVRON, secteur de LORIOL et la Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST/AOUSTE** apportent leurs concours et participent aux interventions de base: (peintures , papiers peints) en utilisant les jeunes volontaires sous la surveillance de leur éducateur.

IV – PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Identification des partenaires	A la préparation et au démarrage de l'action	Pendant l'action	A la sortie	Modalités d'intervention	Rythme
Collectivités : Communes -	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Dr	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Drôme	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Drôme	Rencontres Réunions Téléphone	
Établissements ou Services publics : (CCAS) - -	DAH Antenne Val de Drôme CMS	DAH Antenne Val de Drôme CMS	DAH Antenne Val de Drôme CMS	Rencontres Réunions Téléphone	
Associations : -	UDAF	UDAF	UDAF	Rencontres Réunions Téléphone	
Autres (précisez) : en prévision -	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Rencontres Réunions Téléphon	

Bilan de l'action sur 11 années au 31 décembre 2019 :

LORIOL	LIVRON	CREST	DIE	PUY ST MARTIN	PIERRELATE	Total des logements embellis
13	3	30	5	1	1	53

Bilan de l'action avec la participation de la Sauvegarde de l' Enfance 26 CREST/AOUSTE et le Service de Prévention Spécialisée secteurs de LIVRON et de LORIOL

LORIOL	LIVRON	CREST		Total des logements embellis
6	1	4		11

LISTING DES POINTS A CERNER POUR LES DOSSIERS INSCRITS A L'ACTION FULH auto-réhabilitation accompagnée :

L'association travaille en partenariat avec Drôme Aménagement Habitat. A l'origine, les ménages sont repérés par les travailleurs sociaux ou par DAH au vu des difficultés pour les familles modestes d'accéder à une mutation quand leurs logements actuels sont dégradés et nécessitent des réparations. Une visite conseil de DAH détermine le montant des travaux de remise en état.

A partir de là, l'association identifie les travaux réalisables par la famille elle-même et l'accompagne dans cette démarche en apportant une aide à la formation et le matériel nécessaire.

A chaque fois, il est nécessaire que la famille mobilise certains de ses membres, voire des amis ou voisins : l'entraide étant un principe toujours recherché.

Dans le cadre des locataires prenant, la démarche est similaire dans le principe de l'action FULH mais c'est DAH qui prend en charge les fournitures nécessaires à la réfection du logement.

Demande de convention : PROJET D'ACTION ANNEE

FOND UNIQUE LOGEMENT HABITAT Intitulé de l'action : auto-réhabilitation accompagnée

Mois de décembre : rédaction de la demande de convention projet d'action FULH pour l'année à venir auprès de la Direction des Politiques Territoriales - Service Habitat et Territoires : destinataires (7 ex): Direction des Politiques Territoriales - Service Habitat et Territoires (2 ex), Pôle logement Vallée de la Drôme-Territoire Vallée de la Drôme,(1 ex), association BVC (4 ex) (voir modèle).Une fois les dossiers des locataires demandeurs saisis par les CMS et validés par le Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme.

Points à cerner par l'association BVC pour les dossiers inscrits à l'action FULH auto-réhabilitation accompagnée

- Nom et prénom du ou des locataires,
- Adresse :
- N° de téléphone :
- Bailleur :
- Type de logement :
- Situation sociale du ou des locataires :
- Date d'entrée en location :
- Etat des lieux lors de l'entrée en location : copie à fournir à l'association BVC :
- Etat des lieux de sortie logement : copie à fournir à l'association BVC :
- Dossier social suivi par : travailleurs sociaux CMS ou UDAF etc :
- **Objet de la demande de réfection :**
 - . Mutation : raison familiale et / ou professionnelle,
 - . Entrée en location,
 - . Sinistre,
- **Délais pour la réalisation des travaux de réfection :**

- **Suivant le temps de location** : fixation du % de vétusté : participation tout ou partie de la charge des fournitures à pourvoir : charge bailleur / locataires :
- **Fixer la date de démarche de l'association BVC au domicile des familles avec déléguée CMS ou UDAF pour établir l'état des besoins en réfection** : contrôle techniques des points de réfection fixés par les services techniques du bailleur et étude des solutions :
- **Définition des personnes pour la réalisation des travaux** : pour les personnes âgées, handicapées, ne disposant pas de main d'oeuvre, dans la mesure des possibilités une participation de la prévention spécialisée est sollicitée :
- **Rédaction d'un compte rendu de visite par l'association BVC suite à la visite, élaboration d'un devis estimatif concernant les fournitures à pourvoir** : copies (7) pour les services concernés et le ou les locataires : Pôle logement (1), CMS (1), Bailleur (1), locataires (1), association BVC (2), Prévention Spécialisée (1) : démarche de concertation avec le bailleur (répartition de la charge des fournitures):
- **L'association BVC fournit en prêt le matériel d'intervention pour la durée des travaux de réfection** :
- **Fixer la date de démarche de l'association BVC au domicile des familles pour la remise du matériel d'intervention en prêt** : signature du locataire : journée consacrée à l'aide technique :
- **Contacts téléphoniques avec le ou les locataires pour prise d'informations concernant l'avancement des travaux et les besoins ponctuels** : informations fournies par mail au Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme,, et par téléphone au CMS :
- **Fin des travaux** : date de visite du logement , contrôle des points faisant l'objet de réfection ; récupération du matériel d'intervention : signature du ou des locataires.
- **Compte rendu de la fin des travaux aux différents services concernés** : par mail : Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme, CMS, bailleur, etc...
- **Demande d'appréciation auprès des services sociaux pour la réalisation de l'action.**

Importance de considérer que la démarche est non seulement technique mais aussi à vocation sociale .

Suite à l'application de ce projet, nous pouvons à nouveau souligner l'impact de cette action non seulement dans le fait qu'elle contribue largement à répondre aux problèmes posés dans le cadre d'une obligation de réfection d'un logement, mais également dans ce qu'elle apporte aux membres de la famille.

**FOND UNIQUE LOGEMENT HABITAT BILAN COLLECTIF D'ACTION ANNEE
Accompagnement Social Lié au logement et action budgétaire**

Mois de Janvier : compte rendu bilan collectif de l'action FULH Auto-réhabilitation accompagnée pour l'année écoulée (7 ex) destinataires : Direction des Politiques Territoriales - Service Habitat et Territoires (2 ex), Pôle logement Vallée de la Drôme – Territoire Vallée de la Drôme (1 ex), association BVC (4 ex).

Mme la Présidente de l' Association BVC

Mme Roselyne DECONINCK

Responsable de l' Association BVC

**Référent de l' Action
Mr Francis DECONINCK**

Consignes de DAH données à leurs locataires :

☐ **DEMANDEZ UN ACCORD ECRIT** à Drôme Aménagement Habitat avant de réaliser des transformations, des aménagements ou modifications. A votre départ, vous devez remettre dans son état initial votre logement.

☐ **SONT INTERDITS** (à titre indicatif mais non limitatif) :

- Le carrelage au sol (notamment à l'étage)
- Les moquettes au sol
- Les moquettes murales
- Les crépis
- Les robinets perceurs
- Les dalles polystyrène en plafond ou sur les murs
- Les installations électriques (sauf autorisation)
- L'ouverture ou le bouchage de cloisons (sauf autorisation)
- Le papier peint en plafond

☐ Suite à l'état des lieux, certaines petites interventions qui sont imputées au locataire sortant, reviennent très chères, **EFFECTUEZ VOUS-MEME CES TRAVAUX AVANT VOTRE DEPART.**

- Par exemple :

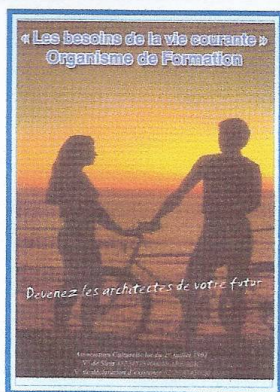
- Laisser une douille au bout de chaque point lumineux
- Remplacer les vitres cassées
- Remplacer les poignées ou serrures cassées
- Refaire les clés manquantes
- Détartre la cuvette de W.C.
- Reprendre le mastic des vitrages
- Reprendre le joint silicone dégradé ou décollé autour des appareils sanitaires
- Nettoyer les bouches de ventilation encrassées
- Enlever les revêtements plastiques et moquettes rajoutés

☐ Si vous acceptez la fourniture de peinture ou de papiers peints, **VOUS DEVEZ REALISER LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT** pour les pièces considérées. **N'utilisez pas des couleurs très vives ou très sombres.**

C5 – BILAN DE L'ACTION DE L'ASSOCIATION LES BESOINS DE LA VIE COURANTE



Mado JOUBERT, Directrice du GRETA VIVA 5



Organisme de Formation

"Les besoins de la vie courante"

Association Culturelle loi du 1^{er} juillet 1901
 N° de SIRET : 48234513900018 APE 804C
 N° de déclaration d'existence : 82.26.01.26430
 (ce N° de déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat)
 Siège : « La Colombe 26310 MONTLAUR en DIOIS »

Monsieur Francis DECONINCK
 Directeur Formation
 « Les Besoins de la Vie Courante »
 Les Résidences de la Lauze n°1104
 26310 LUC EN DIOIS

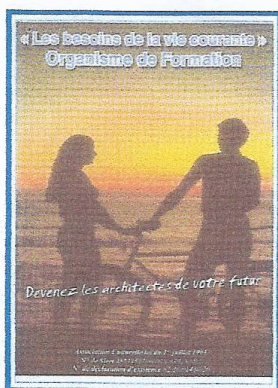
BILAN FORMATION A LA MISSION LOCALE DE DIE 26150

Année	Nombre de stagiaires	Total heures stagiaires
2006	163	489
TOTAL	163	489

Mr Franck LE PRIOL
 Président BVC

Mr Francis DECONINCK
 Formateur BVC





Organisme de Formation

"Les besoins de la vie courante"

Association Culturelle loi du 1^{er} juillet 1901
 N° de SIRET : 48234513900018 APE 804C
 N° de déclaration d'existence : 82.26.01.26430
 (ce N° de déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat)
 Siège : « La Colombe 26310 MONTLAUR en DIOIS »

Monsieur Francis DECONINCK
 Directeur Formation
 « Les Besoins de la Vie Courante »
 Le Village
 26310 RECOUBEAU JANSAC
 Tél : 04 75 21 49 58
 Email : francis.deconinck0576@orange.fr

BILAN FORMATION AU GRETA VIVA5

Année	Nombre de stagiaires	Total heures stagiaires
2008	132	531
2009	152	1088,5
2010	139	563,5
2011	347	1337
2012	248	856
2013	81	283,5
TOTAL	1099	4659,5

Mr Franck LE PRIOL
 Président BVC

Mr Francis DECONINCK
 Formateur BVC



Fonds Social Européen

Rhône-Alpes

PROJET FULH Département
PROJET FULH Département
Fond Unique Logement
DRÔME
Fond Unique Logement
Habitat

**Auto-réhabilitation
accompagnée**

PARTENAIRES DANS L'ACTION :

Identification des partenaires	A la préparation et au démarrage de l'action	Pendant l'action	A la sortie	Modalités d'intervention	Rythme
Collectivités : Communes -	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Dr	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Drôme	Conseil Général Direction des Politiques Territoriales Pôle logement Vallée de la Drôme Territoire Vallée de la Drôme	Rencontres Réunions Téléphone	
Établissements ou Services publics : (CCAS) - -	DAH Antenne Val de Drôme CMS	DAH Antenne Val de Drôme CMS	DAH Antenne Val de Drôme CMS	Rencontres Réunions Téléphone	
Associations : -	UDAF	UDAF	UDAF	Rencontres Réunions Téléphone	
Autres (précisez) : en prévision -	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Prévention Spécialisée Enfance secteurs LORIOL et LIVRON Sauvegarde de l' Enfance secteur CREST / AOUSTE	Rencontres Réunions Téléphon	

Bilan de l'action sur 11 années au 31 décembre 2019 :

LORIOL	LIVRON	CREST	DIE	PUY ST MARTIN	PIERRELATE	Total des logements embellis
13	3	30	5	1	1	53

Bilan de l'action avec la participation de la Sauvegarde de l' Enfance 26 CREST/AOUSTE et le Service de Prévention Spécialisée secteurs de LIVRON et de LORIOL

LORIOL	LIVRON	CREST		Total des logements embellis
6	1	4		11

Jacques 2:12-18

« Ainsi, parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté.

Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a point usé de miséricorde ; mais la miséricorde brave le jugement.

Mes frères, que servira-t-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a point les œuvres ?

Cette foi le peut-elle sauver ?

Et si un frère ou une sœur sont nus, et qu'ils manquent de la nourriture de chaque jour, Et que quelqu'un de vous leur dise : Allez en paix, chauffez-vous et vous rassasiez, et que vous ne leur donniez point ce qui leur est nécessaire pour le corps, à quoi cela sert-il ?

Il en est de même de la foi, si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même.

Mais quelqu'un dira : Tu as la foi, et moi, j'ai les œuvres.

Montre-moi ta foi par tes œuvres, et moi, je te montrerai ma foi par mes œuvres.»